REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CAVES

Réunion du jeudi 27 mars 2025 à 18h
Compte rendu n° 20250327

L'an **deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures,** le Conseil Municipal de la Commune de **CAVES**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous **Présents** : Bernard DEVIC, Danielle ORTUNO, Sylvain GOMEZ, Thierry SAUZE, Lilian BARREDA, Francis BARREDA, Sylvie ONNIS, Isabelle DORMIERES, Alexandra PASCUAL, Fanny PETIT (10)

Date de la convocation du Conseil Municipal : **13/03/2025**

Absents excusés : **Absents :** Marie-Christine HERVE (1)

Absents excusés avec pouvoir :

Nombre de conseillers : 11- En exercice : 11 - Présents :10

Secrétaire de séance : Sylvain GOMEZ

Ordre du jour :

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11/03/2025.

II. **DELIBERATIONS**
III. Approbation du compte de gestion 2024
IV. Approbation du compte administratif 2024
V. Affectation des résultats
VI. Vote des taux de fiscalité
VII. Vote du budget primitif 2025
VIII. Vote des subventions aux associations
IX. Convention du Réseau de lecture publique du Grand Narbonne

X. **Questions diverses**

****

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11/03/2025.

Approuvé à l'unanimité

III. Approbation du Compte de Gestion

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2025** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Résultats budgétaires de l'exercice

20202 - COMMUNE DE CAVES - Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 274 957,14	1 625 916,43	2 900 873,57
Titres de recette émis (b)	214 453,55	1 042 669,51	1 257 123,06
Réductions de titres (c)	24 461,75	242,00	24 703,75
Recettes nettes (d = b - c)	189 991,80	1 042 427,51	1 232 419,31
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 274 957,14	1 625 916,43	2 900 873,57
Mandats émis (f)	730 136,51	852 548,55	1 582 685,06
Annulations de mandats (g)		94,11	94,11
Dépenses nettes (h = f - g)	730 136,51	852 454,44	1 582 590,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		189 973,07	
(h - d) Déficit	540 144,71		350 171,64

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif **de l'exercice 2024,**
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan **de l'exercice 2024**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20202 - COMMUNE DE CAVES - Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	147 451,28		-540 144,71		-392 693,43
Fonctionnement	667 483,39		189 973,07		857 456,46
TOTAL I	**814 934,67**		**-350 171,64**		**464 763,03**
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	**814 934,67**		**-350 171,64**		**464 763,03**

Considérant,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2) Statuant sur l'exercice du budget de **l'exercice 2025** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur pour l'exercice 2024 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité

IV. Approbation du Compte Administratif 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

Reports :
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : **147 451.28 €**
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : **667 483.39 €**

Soldes d'exécution :
Un solde d'exécution de la section d'investissement de : **-540 144.71 €**
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de : **189 973.07€**

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 0.00 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **392 693.43 €**

Le Maire sort de la salle.

Approuvé à l'unanimité

V. Affectation des résultats

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'Assemblée Delibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **392 693.43 €**

Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **464 763.03 €**

Approuvé à l'unanimité

VI. Vote des Taux de fiscalité 2024

Monsieur le Maire et Dany ORTUNO présentent l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de l'année 2024.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée les taux suivants :

Taxe foncière (bâti)	**52.10 %** soit **21.41 % CNE + 30. 69 % DEPT**
Taxe foncière (non bâti)	**47,91 %**
Taxe habitation (TH)	**17.46 %**

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de fixer, pour 2025 les taux suivants :

Taxe foncière (bâti)	**52.10 %** soit **21.41 % CNE + 30. 69 % DEPT**
Taxe foncière (non bâti)	**47,91 %**
Taxe habitation (TH)	**17.46 %**

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Approuvé à l'unanimité

VII. Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à adopter le budget primitif 2025 de la commune.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis à chacun et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.
Monsieur le Maire rappelle que tous les documents sont disponibles en mairie.

Ce budget s'équilibre suivant le tableau ci-dessous :

COMMUNE DE CAVES (M57) - COMMUNE DE CAVES - BP (projet de budget) - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 152 757,77	1 545 451,20
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 392 693,43	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 545 451,20	1 545 451,20
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 480 098,03	1 015 335,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 464 763,03
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 480 098,03	1 480 098,03
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 025 549,23	3 025 549,23

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,
Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE le budget primitif 2025 par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

Approuvé à l'unanimité

Suite à l'élaboration de ces documents budgétaires, Monsieur le Maire en profite pour remercier Marie-Pierre CORDONNIER et ses services.

VIII. Vote des subventions aux associations 2025

Sur proposition de monsieur le Maire, les montants des subventions sont discutés en commission.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider les montants des subventions accordées suivant le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS au 657 exercice 2025

	2022	2023	2024	2025
Age d'Or / les aînés	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
CRAC Comite rural d'animation de Caves	750 €	750 €	1 000 €	1 000 €
ACCA Association communale de chasse agrée	500 €	500 €	500 €	500 €
Lou Petit/ pétanque	750 €+180 €	750 €+180 €	1 000€	1 000€
Caves-LeucateTennis de table	750 €	750 €	1 000 €	1 000 €
Chats Vagabonds de Caves	500 €	500 €	500 €	500 €
Souvenir Français	100 €	100 €	100 €	100 €
Lous Garouillards de Caves	500 €	500 €	500 €	500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Leucate	100 €	100 €	100 €	100 €
occe 11 coop scolaire	400 €	400 €	400 €	400 €
MUSICORBIERES	250 €	250 €	500 €	500 €
Association des parents d'élèves			300	300 €
La Ribambelle				300 €
Rugby Leucate				500 €
TOTAL	5 780 €	5 780 €	6900 €	7 700€

Trésorière de l'association des Chats Vagabonds, Isabelle DORMIERES et Président de l'association de Lou Petit, Lilian BARREDA ne participent pas au vote.

Approuvé à l'unanimité

IX. Convention du Réseau de lecture publique du Grand Narbonne

Le réseau de lecture publique regroupe aujourd'hui 28 communes. Il repose sur le double principe de carte unique et de gratuité pour tous.
En 2019, de nouveaux services (PASS AGGLO, navette documentaire) ont enrichi le dispositif intercommunal qui doit, en outre être en mesure d'intégrer de nouvelles bibliothèques dès 2020.

Dans un souci d'efficience, il apparait nécessaire de préciser le périmètre d'intervention de la médiathèque du Grand Narbonne.

Ces considérations inspirent de nouvelles dispositions à l'échelle du territoire et impliquent que le Grand Narbonne et les communes membres du réseau s'accordent sur les conditions de mise en œuvre de leur partenariat.

Par conséquent, il convient de renouveler la convention, unique, complétée par des services optionnels, elle aura pour vocation de clarifier et simplifier l'engagement respectif d'une commune qui dispose d'une bibliothèque et le Grand Narbonne.

Approuve à l'unanimité

X. Questions diverses.

Point sur l'antenne SFR :

Sylvain GOMEZ rappelle les circonstances et les éléments juridiques de cette réalisation.

Séance levée à 19 H